

Mon ophtalmologiste me fait un fond d'oeil

sevision

Adresse du site : www.docvadis.fr/sevision



Validé par
le Comité Scientifique Ophtalmologie

L'examen du fond d'œil est totalement indolore, rapide à réaliser et riche d'informations.

Qu'est-ce qu'un examen du fond d'oeil ?

Cet examen permet de visualiser l'intérieur de votre globe oculaire, notamment le **vitré** (sorte de gel remplissant l'oeil, parfois siège de corps flottants gênants), **la rétine** (tissu nerveux qui tapisse le fond de votre globe oculaire et qui est constitué de cellules qui captent la lumière : les cônes et les bâtonnets), la **papille** (zone circulaire à la naissance du nerf optique) et les **vaisseaux sanguins** . Votre oeil va être examiné à l'aide d'une lampe qui va éclairer le fond de votre oeil et d'une sorte de loupe qui permet de grossir les structures examinées pour les détailler.

Le fond d'oeil visualise le vitré, la rétine, la papille, les vaisseaux sanguins.



Le fond d'oeil visualise le vitré, la rétine, la papille, les vaisseaux sanguins.

A quoi sert cet examen ?

Celui-ci est en effet utile, et souvent nécessaire, pour diagnostiquer ou surveiller certaines maladies proprement oculaires: dégénérescence de la macula, risque de décollement de rétine chez les sujets prédisposés (myopie forte), glaucome, corps flottants du vitré, etc. Il permet également de vérifier s'il y existe des atteintes de la circulation sanguine, notamment si vous souffrez de certaines maladies comme une hypertension artérielle ou un diabète.

Pourquoi dois-je passer cet examen ?

Cet examen n'est pas systématique lors d'une consultation ophtalmologique et, en fonction de vos symptômes récents ou d'une pathologie oculaire suspecte ou connue (glaucome, myopie forte, maladie de la macula...), c'est l'ophtalmologiste qui appréciera son bien-fondé. Il peut aussi être demandé par votre généraliste, par exemple dans le cas de la surveillance d'un diabète ou d'une hypertension artérielle. En particulier, il peut être nécessaire lors de certaines urgences oculaires pour en connaître la cause: baisse brutale de votre acuité visuelle, vision floue, douleur, perception de « mouches volantes », impression d'un voile noir...

Comment se déroule cet examen ?

Différentes techniques existent, mais toutes reposent sur le même principe : l'utilisation d'un instrument qui comporte un système de loupe et une lumière pour éclairer le fond de votre oeil. Au début de cet examen, votre médecin pourra vous mettre quelques gouttes de collyre dans l'oeil pour dilater votre pupille, mais cette instillation n'est pas systématique si la zone à examiner se situe vers le centre du fond d'oeil. En dilatant la

pupille, la zone observée à l'intérieur de votre oeil sera plus large. Mais cette dilatation n'est pas immédiate, et l'ophtalmologiste vous demandera habituellement de retourner en salle d'attente le temps qu'agisse le produit (généralement, un minimum de 10 à 15 minutes). La pièce où se déroule cet examen est souvent peu éclairée, afin d'amplifier la dilatation de votre pupille.

Votre ophtalmologiste peut instiller quelques gouttes de collyre pour dilater votre pupille.

Ensuite votre médecin utilisera soit un instrument à manche cylindrique surmonté d'un système optique et d'un faisceau lumineux (ophtalmoscope), soit surtout une lampe à fente, sorte de microscope pour vous examiner en position assise: vous poserez votre menton sur la mentonnière de l'appareil, et votre médecin pourra ainsi examiner votre oeil dans le détail. Cet examen, qui ne dure que quelques minutes, se fait à l'aide d'une loupe placée entre la lampe à fente et votre oeil: en fonction de la région oculaire à étudier, le médecin l'utilisera soit à quelques millimètres de l'oeil, soit directement en contact avec celui-ci après avoir mis un collyre anesthésiant ce qui rend l'examen indolore.

Le menton posé sur la mentonnière de l'appareil, vous serez face à l'ophtalmologiste qui examinera votre oeil.



Votre ophtalmologiste peut instiller quelques gouttes de collyre pour dilater votre pupille.



Le menton posé sur la mentonnière de l'appareil, vous serez face à l'ophtalmogiste qui examinera votre oeil.

Après cet examen, dois-je respecter des consignes particulières ?

Oui. Notamment si, pour cet examen, votre médecin vous a instillé un collyre pour dilater votre pupille. Cette dilatation perturbe la vision, laquelle reste floue pendant une durée variable, comprise habituellement entre 2 et 4 heures. Il n'est donc pas recommandé de conduire immédiatement après. D'autre part, l'utilisation d'un faisceau lumineux pour éclairer l'intérieur de l'oeil peut provoquer un éblouissement qui peut perdurer quelques minutes, que la pupille ait été ou non dilatée. Là encore, il n'est pas recommandé de prendre le volant avant d'avoir totalement récupéré sa vision.

Si l'examen du fond d'oeil ne dure que quelques minutes, il est néanmoins recommandé de prévoir, le jour de l'examen, soit de se faire accompagner par un tiers, soit de prévoir un moment de récupération avant de reprendre le volant. La dilatation de la pupille perdure parfois quelques heures, ce qui rend la vision floue et incompatible avec la conduite.